

REGLEMENT

● INSCRIPTION :

L'engagement d'une équipe à la SAILTICA FISHING sera pris en compte à réception :

- de la fiche d'inscription,
- du chèque de participation et de l'inscription au repas pour ceux qui le souhaitent

Envoyés à l'adresse ci-jointe : **SAILTICA FISHING – LUCAS Patrice – 95 allée des jacinthes – 44600 Saint-Nazaire**

Aucune inscription ne sera prise sur place par l'organisation.

Les inscriptions étant limitées (pour le concours, comme pour le repas), une liste d'attente sera mise en place par l'organisation.

Une confirmation de la participation sera envoyée par l'organisation par Courriel.

Pour participer au repas des équipages, l'inscription est obligatoire.

Une somme égale à 30% de l'inscription peut être retenue en cas d'annulation pour couvrir l'engagement des frais.

En cas d'annulation de la participation d'une équipe dans la dernière semaine avant la manifestation et si l'organisation ne peut remplacer cette équipe, aucun remboursement ne sera effectué (sauf pour raison médicale avec présentation d'une preuve).

● SECURITE :

Attention : Pour votre sécurité ainsi que celle des commissaires, une longueur minimale du bateau de 5m00 ainsi qu'une puissance minimale de 50 cv sont requises. Pour ce type de bateau, l'organisation peut limiter la zone suivant la météo par exemple.

L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu pour responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant. Chaque participant à la manifestation s'engage à :

- Respecter la législation en vigueur ;
- Posséder à bord le matériel de sécurité conforme à la réglementation pour la catégorie de son navire ;
- Se conformer aux dispositions du présent règlement ;
- Respecter les usagers de la mer y compris ceux qui ne participent pas à la compétition.
- Ne pas dégrader les lignes et filets des pêcheurs professionnels.

Chaque participant devra porter un gilet de sauvetage (éliminatoire).

Le skipper doit absolument laisser ses coordonnées téléphoniques à l'organisation.

Le bateau doit être assuré.

Chaque équipe doit être joignable en permanence et pour ce faire doit disposer d'une VHF RADIOMARITIME et d'un téléphone portable.

L'organisateur se réserve le droit d'inspecter les bateaux avant le départ notamment pour vérifier le matériel de sécurité.

● ORGANISATION :

Tous les bateaux devront partir du port de la Turballe.

Un émargement aura lieu au départ et à l'arrivée de chaque manche (skippers et commissaires).

Chaque bateau aura un numéro.

Au moins un membre de chaque équipage devra participer au briefing avant le départ.

C'est l'organisation qui donnera le départ.

1^{ère} manche : horaire de départ : 07h30 (Kayaks)
08h00 (Bateaux)

2^{ème} manche : horaire de départ : 07h30 (kayaks)
08h00 (Bateaux)

Horaire de retour : 17h00

Horaire de retour : 16h00

Ces horaires peuvent être modifiés par l'organisation suivant la météo ou autre.



Avant chaque début de manche, le skipper ainsi que le commissaire de chaque équipe émargeront la feuille de départ du port, le commissaire affecté à chaque équipe prendra en même temps possession des feuilles de pointage.

Le pointage du retour des bateaux sera réalisé à l'entrée du port par l'organisation elle-même.

À la fin de chaque manche, capitaine et commissaire viendront émarger la feuille de retour au port ainsi que rendre les feuilles de pointage.

Les bateaux peuvent se mettre à couple pendant la manche.

L'engagement se fait par équipe de 3 pêcheurs, à savoir, un skipper, un équipier et un commissaire.

L'équipier et le commissaire peuvent s'intervertir entre les 2 manches à condition d'avoir prévenu l'organisation un mois au plus tard avant la compétition.

Le commissaire de chaque équipe sera tiré au sort pour embarquer à bord d'un autre bateau que celui de son équipe. Chaque commissaire pêchera pour son équipe. Ses poissons pêchés seront bien comptabilisés pour son équipe.

Le commissaire aura la responsabilité de mesurer les poissons pêchés à bord du bateau dans lequel il aura embarqué, il devra avoir en sa possession un mètre et un stylo (et si possible une gouttière graduée qu'il aura fabriquée).

C'est lui qui marquera les points sur les 2 fiches par bateau :

1. Une fiche pour les prises faites par le skipper et l'équipier du bateau.
2. Une fiche pour les prises faites par le commissaire.

Chaque fiche devra être signée par le commissaire et le skipper du bateau à la fin de la manche.

Une fois les feuilles déposées à l'arrivée des bateaux au port, l'organisation calculera les points de chaque équipe en additionnant la fiche du skipper et de l'équipier et celle du commissaire de la même équipe.

Pour la deuxième manche, chaque commissaire changera de bateau par le même principe de tirage au sort que la veille.

Le classement final des équipes se fera en additionnant les points de la 1^{ère} manche et de la 2^{ème} manche.

● **PECHE :**

Seules les pêches au lancer de leurres, buldo, les jigs et les cuillères sont autorisées. Sont interdites : la pêche au mouillage, la pêche à l'appât, la pêche à la traîne, la pêche à la mitraille et la pose d'engins dormants. L'amorçage est également interdit.

Un seul "teaser" est permis avant le leurre sur chaque ligne. Les leurres ne doivent pas comporter plus de trois hameçons triples. La gaffe est interdite, seules les épuisettes et les pinces à poissons sont autorisées.

Chaque pêcheur ne peut avoir qu'une seule canne en action.

Il est interdit de gêner délibérément un autre équipage. Par gêne délibérée on entend passer trop près des lignes de son voisin, de se positionner sciemment sous le vent de celui-ci, de mettre le cap sur un navire prenant un poisson, etc...

Les équipages en bateau devront être à plus de 100 m d'un kayak en pêche (inscrit au concours) pour ne pas le déranger.

En navigation et en pêche, les participants devront porter une attention particulière aux lignes de pêche des professionnels.

● **LES POISSONS PECHEES :**

La maille du bar est à 42 cm, la maille du maigre à 60 cm, le lieu à 30 cm, la vieille à 15 cm.

Le barème des points se fera comme suit :

- 1 cm égal 1 point pour le bar (minimum 42 points par prise).
- 1 cm égal 1 point pour le maigre (minimum 60 points par prise).
- 5 points par lieu pêché (maximum 10 lieus par manche).
- 3 points par vieille pêchée.

Les 5 plus long bars (même chose pour le maigre) par manche seront pris en compte pour le classement.

Une fois le poisson mesuré (suivant la réglementation en vigueur), celui-ci sera remis à l'eau vivant.

Aucun poisson ne sera ramené au port (sauf par un bateau de l'organisation qui mettra des poissons dans une piscine, sur le village de LA SAILTICA FISHING).

L'organisation mettra en place un classement particulier pour le plus long poisson pêché.

● **ZONE DE PECHE :**

La pêche n'est autorisée que dans la zone définie par l'organisation (voir la carte présentée au briefing). Toute équipe sortant de la zone peut être pénalisée voire disqualifiée et exclue de la compétition.

Pour prévenir les "hors zone", les coordonnées "GPS" des points délimitant la zone de pêche seront communiquées par l'organisateur. Il appartient à chaque équipe d'entrer ces points dans leur équipement.



En cas de suspicion de hors zone, l'organisateur demande au compétiteur concerné de lui montrer les traces de sa navigation qui doivent être conservées en arrivant au port et avant le départ de la manche suivante et ce, jusqu'à la proclamation du classement. Pour les compétiteurs qui n'ont pas de GPS ou si ce dernier est en avarie, en cas de suspicion, la décision de l'organisation est sans appel.

La pêche au plus près des limites de zone étant vivement déconseillée pour ces compétiteurs.
La zone de pêche pourra être modifiée au dernier moment suivant les conditions météo.
Les bateaux ne doivent pas gêner les kayakistes et rester à distance quand ils sont en pêche.

- **CONCOURS DES KAYAKS :**

Le même règlement s'applique aux kayakistes à savoir une équipe de 3 pêcheurs.

La zone de pêche sera limitée.

Les kayaks doivent respecter la réglementation pour ce type d'embarcation en pêche.

La mesure des poissons se fera par un commissaire de l'organisation.

Les 3 kayakistes de la même équipe doivent pêcher à vue et dans un périmètre de 100 mètres.

Le port du gilet est obligatoire.

A minima l'un des 3 kayakistes doit posséder une VHF.

- **RESULTAT DE LA SALTICA FISHING ET REMISE DES PRIX :**

Le résultat de la SALTICA FISHING sera prononcé par l'organisation, le soir de la 2^{ème} manche.

Il y aura 2 classements, à savoir un classement pour les équipes bateaux et un classement pour les équipes kayaks.

- **DROIT A L'IMAGE :**

Les participants qui ne veulent pas que leur image soit diffusée par la presse, l'organisation de La SALTICA FISHING, sont priés de le faire savoir au moment du retrait des documents nécessaires à la compétition. En l'absence de toute manifestation, leur consentement sera considéré comme acquis.

Pour toute demande d'information sur la manifestation, les participants peuvent envoyer un courriel à :

saltica.fishing@gmail.com

FESTI'MER
Mairie de la Turballe
13 rue de la Fontaine
44420 LA TURBALLE
festimer44@gmail.com